CPLG

Société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros

Siège social :
10 allée du Closeau
93160 NOISY LE GRAND

R.C.S : 480 309 533

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/03/2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2023 s'élevant à 323 524,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	323 524,95 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	85 436,08 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	408 961,03 euros
A titre de dividendes Soit 1 428,57 euros par action	300 000,00 euros
Le solde	108 961,03 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 108 961,03 euros.	108 961,03 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/03/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 148 571,43 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/03/2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 151 428,57 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour sur première demande.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

NR

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
Exercice N-1	83 200	NEANT	84 800
Exercice N-2	NEANT	NEANT	NEANT
Exercice N-3	NEANT	NEANT	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Nathalie RICHARD

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

SAS CPLG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 105 000 Euros
10, Allée du Closeau
94160 NOISY-LE-GRAND

480 309 533 RCS BOBIGNY

APE : 4332 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux Associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CPLG relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment pour ce qui concerne le Chiffre d'Affaires et sa ventilation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous pouvons donc attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 15 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S

R.PICLIN

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00024

SAS CPLG

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 mars 2023

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 105 000 Euros
10, Allée du Closeau
94160 NOISY-LE-GRAND

480 309 533 RCS BOBIGNY

APE : 4332 B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 mars 2023

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Paris, le 15 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER SAS

R. PICLIN

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CPLG

Bilan et Resultat

Bilan et Resultat

CPLG

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

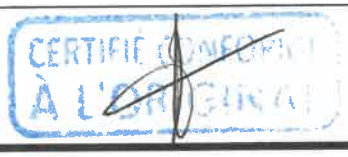
ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	120 995	28 995	92 000	7,29	92 000	7,47
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 221	18 221				
Autres immobilisations corporelles	112 370	58 529	53 841	4,27	71 672	5,82
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	65 200		65 200	5,17	37 500	3,05
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	0		0	0,00	0	0,00
Créances rattachées à des participations	644 014		644 014	51,04	470 796	38,24
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***960 801***	***105 745***	***855 055***	67,77	***671 969***	54,58
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens					10 000	0,81
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	267 595	8 104	259 491	20,57	164 810	13,39
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 848		2 848	0,23	3 041	0,25
. Personnel						
. Organismes sociaux					1 089	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 519		3 519	0,28	40 994	3,33
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 597		69 597	5,52	299 327	24,31
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	45 085		45 085	3,57	5 881	0,48
Charges constatées d'avance	26 072		26 072	2,07	34 017	2,76
TOTAL (II)	***414 716***	***8 104***	***406 611***	32,23	***559 159***	45,42
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 375 516***	***113 850***	***1 261 667***	100,00	***1 231 128***	100,00

CPLG

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros



PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000)	**105 000**	8,32	**105 000**	8,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	867	0,07	867	0,07
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 500	0,83	10 500	0,85
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	273 362	21,67	273 362	22,20
Report à nouveau	85 436	6,77	534	0,04
Résultat de l'exercice	***323 525***	25,64	***252 902***	20,54
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***798 690***	63,30	***643 165***	52,24
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	305	0,02	9 556	0,78
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	504	0,04	504	0,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 914	25,75	282 073	22,91
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 736	0,45		
. Organismes sociaux	12 169	0,96	9 394	0,76
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 170	6,91	266 713	21,66
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	27 046	2,14	3 573	0,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 132	0,41	16 151	1,31
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***462 977***	36,70	***587 963***	47,76
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 261 667***	100,00	***1 231 128***	100,00

CPLG

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12) Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	924 198		924 198	100,00	1 158 964	100,00	-234 766	-20,25
Chiffres d'Affaires Nets	**924 198**		**924 198**	100,00	**1 158 964**	100,00	**-234 766**	-20,25
Production stockée			-10 000	-1,07	10 000	0,86	-20 000	-199,99
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			125	0,01	165	0,01	-40	-24,23
Total des produits d'exploitation (I)			***914 323***	98,93	***1 169 129***	100,88	***-254 806***	-21,78
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			138 866	15,03	338 469	29,20	-199 603	-58,96
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			558 869	60,47	784 795	67,72	-225 926	-28,78
Impôts, taxes et versements assimilés			4 753	0,51	5 705	0,49	-952	-16,68
Salaires et traitements			17 241	1,87	6 330	0,55	10 911	172,37
Charges sociales			4 017	0,43	2 738	0,24	1 279	46,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21 631	2,34	21 397	1,85	234	1,09
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 104	0,88			8 104	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			181	0,02	13	0,00	168	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***753 662***	81,55	***1 159 446***	100,04	***-405 784***	-34,99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**160 661**	17,38	**9 683**	0,84	**150 978**	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			199 280	21,56	245 196	21,16	-45 916	-18,72
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***199 280***	21,56	***245 196***	21,16	***-45 916***	-18,72
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			589	0,06	1 371	0,12	-782	-57,03
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***589***	0,06	***1 371***	0,12	***-782***	-57,03
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**198 691**	21,50	**243 824**	21,04	**-45 133**	-18,50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**359 352**	38,88	**253 507**	21,87	**105 845**	41,75

CPLG

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 513	1,14	913	0,08	9 600	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			8 001	0,69	-8 001	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***10 513***	1,14	***8 914***	0,77	***1 599***	17,94
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 424	0,26	5 429	0,47	-3 005	-55,34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***2 424***	0,26	***5 429***	0,47	***-3 005***	-55,34
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**8 089**	0,88	**3 485**	0,30	**4 604**	132,11
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	43 916	4,75	4 090	0,35	39 826	973,74
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 124 116***	121,63	***1 423 239***	122,80	***-299 123***	-21,01
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***800 591***	86,63	***1 170 337***	100,98	***-369 746***	-31,58
RÉSULTAT NET	**323 525** *Bénéfice*	35,01	**252 902** *Bénéfice*	21,82	**70 623**	27,93
Dont Crédit-bail mobilier	25 689	2,78	42 394	3,66	-16 705	-39,39
Dont Crédit-bail immobilier						

CPLG

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 261 666,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 323 524,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3 / Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 / Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5 / Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production.
Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

6 / Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

CONFORME À L'ORIGINAL

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 120 995

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	120 995		120 995	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	***120 995***		***120 995***	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 960 801

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	120 995			120 995
Immobilisations corporelles	164 291	31 500		195 791
Immobilisations financières	470 797	376 278	203 061	644 014
TOTAL	***756 084***	***407 778***	***203 061***	***960 801***

Amortissements et provisions d'actif = 105 745

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 995			28 995
Immobilisations corporelles	55 119	21 631		76 750
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***84 114***	***21 631***		***105 745***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	28 995	0	28 995	Non amortiss.
Fonds de commerce tup	92 000	0	92 000	Non amortiss.
Install. tech. mat. outil. indus.	18 221	18 221	0	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	48 209	29 713	18 496	de 2 à 5 ans
Materiel de bureau et informatique	1 586	1 586	0	de 3 à 4 ans
Mobilier	62 575	27 230	35 345	5 ans
Travaux en cours	65 200	0	65 200	Non amortiss.
TOTAL	***316 787***	***76 750***	***240 037***	

Etat des créances = 1 013 645

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	644 014		644 014
Actif circulant & charges d'avance	369 631	369 631	
TOTAL	***1 013 645***	***369 631***	***644 014***

Provisions pour dépréciation = 8 104

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		8 104			8 104
Comptes financiers					
TOTAL		***8 104***			***8 104***

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Produits à recevoir par postes du bilan = 43 311

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	3 954
Clients et comptes rattachés	39 357
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	***43 311***

Charges constatées d'avance = 26 072

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 105 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	210	500,00	105 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***210***	***500,00***	***105 000***

Etat des dettes = 462 977

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	305			
Dettes financières diverses	504	504		
Fournisseurs	324 914	231 837		
Dettes fiscales & sociales	151 126	134 865		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 132	15 494		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***481 982***	***481 982***		

Charges à payer par postes du bilan = 31 331

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	54
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	30 000
Dettes fiscales & sociales	1 277
Autres dettes	
TOTAL	***31 331***

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT



Ventilation du chiffre d'affaires = 924 198

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	924 198	100,00 %
TOTAL	***924 198***	***100.00 %***

Annexes (suite)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	*5 000*

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*1*	*0*

Annexes (suite)

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			60 816	60 816
Montants de l'exercice			26 467	26 467
Sous-total			*87 283*	*87 283*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			39 465	39 465
Entre 1 et 5 ans			63 257	63 257
A plus de 5 ans				
Sous-total			*102 722*	*102 722*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			1 709	1 709
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total			*1 709*	*1 709*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*191 714*	*191 714*

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 43 311

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus	3 954
TOTAL	***3 954***

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir	39 357
TOTAL	***39 357***

Charges constatées d'avance = 26 072

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance	23 581
Location d'avance	1 254
Frais postaux d'avance	1 237
TOTAL	***26 072***

Charges à payer = 31 331

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer	54
TOTAL	***54***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Honoraires à payer	30 000
TOTAL	***30 000***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Taxe fonciere à payer	629
Cfe à payer	518
Cvae à payer	130
TOTAL	***1 277***